

Notice européenne relative à la sécurité des produits**FRANÇAIS**

Date d'impression : 06/11/2013

Version remaniée le : 06/11/2013

Données du produit		
Dénomination commerciale :	STIHL AR 900 Batterie lithium-ion	
Numéro d'article :	4865-400-xxxx	
Fabricant :	ANDREAS STIHL AG & Co. KG Badstraße 115 D – 71336 Waiblingen +49 7151 / 26-0 www.stihl.com	
Fonction :	Batterie rechargeable pour outils électroportatifs. À utiliser exclusivement avec les appareils et machines à batterie STIHL.	
Caractéristiques techniques :	Poids avec / sans harnais :	7 kg / 6,5 kg
	Tension nominale :	36 Vcc
	Capacité nominale :	voir étiquette du produit
	Énergie nominale :	voir étiquette du produit
	Température d'utilisation et de stockage :	de -10 à +50 °C
Directives applicables / base juridique	Dans la zone de validité de l'UE, la batterie est au moins soumise aux directives/règlements UE suivants, dans leur version respectivement actuelle, ainsi qu'aux prescriptions nationales qui s'y rapportent : <ul style="list-style-type: none">○ Directive européenne relative à la sécurité générale des produits 2001/95/CE○ Directive européenne relative aux piles et accumulateurs 2006/66/CE○ Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 En ce qui concerne les obligations d'information conformément à l'article 33 du règlement REACH, voir www.stihl.com/reach .	

Certifications / Marques / Normes	
Marque CE	La batterie n'est actuellement soumise à aucun règlement exigeant une marque CE.
Exigences du point de vue sécurité	La batterie a été testée et certifiée selon la norme EN 62133:2003-04. Le marquage est conforme à la norme EN 61960:2011-08. Chez le fabricant, la batterie a été testée conformément aux prescriptions du « Manuel d'épreuves et de critères », partie III, sous-section 38.3 de l'ONU et elle a réussi tous les tests exigés. Sa construction est conforme aux prescriptions du paragraphe 2.2.9.1.7 de l'ADR et/ou à la prescription spéciale 230, ainsi qu'aux prescriptions équivalentes d'autres modes de transport.
Prescriptions de sécurité	
AVERTISSEMENT : <ul style="list-style-type: none">• Ne pas ouvrir la batterie, ni l'endommager ou la faire tomber par terre.• Protéger la batterie contre tout risque de court-circuit – risque d'explosion !• Préserver la batterie de la pluie, ne pas la plonger dans un liquide quelconque – risque de court-circuit.• Lorsque la batterie n'est pas utilisée, ne pas la laisser en plein soleil.• Tenir la batterie à l'écart de tout feu et ne pas l'exposer à une chaleur excessive.• Ne jamais jeter la batterie au feu – risque d'explosion !• Ne pas recharger ou utiliser une batterie défectueuse, endommagée ou déformée.• Utiliser la batterie exclusivement avec des machines STIHL et la recharger exclusivement avec des chargeurs STIHL. Il est interdit d'utiliser la batterie à d'autres fins – risque d'accident !	
Dangers	
<ul style="list-style-type: none">• En cas d'endommagement, du liquide corrodant peut s'écouler. Éviter tout contact avec ce liquide.• Un contact peut causer des irritations de la peau et des brûlures.• En cas de projection de ce liquide dans les yeux, consulter un médecin.• Ne pas inhaler les vapeurs dégagées le cas échéant – car elles sont corrodantes.	

Mesures à prendre

Si de l'électrolyte s'est écoulé ou que des vapeurs d'électrolyte se sont dégagées, en cas

- de contact avec les yeux :
se rincer les yeux pendant au moins 15 minutes avec de l'eau propre en abondance, sans se frotter les yeux, puis consulter un médecin.
 - de contact avec la peau :
laver les surfaces touchées à grande eau et avec du savon – en cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
 - d'inhalation :
aller immédiatement à l'air frais ou inhaler de l'oxygène et consulter un médecin.
 - d'ingestion :
si une personne a avalé de l'électrolyte, il faut immédiatement consulter un médecin.
- ⇒ Élimination :
- Porter des lunettes de protection, des gants résistant aux liquides alcalins et, le cas échéant, des vêtements de protection résistant aux solvants ; essuyer l'électrolyte avec une matière textile sèche et absorbante et ne pas jeter les matières imbibées avec les déchets ordinaires, mais les éliminer séparément, conformément aux prescriptions nationales applicables aux déchets dangereux, en les remettant aux points de collecte de déchets exceptionnels. (Code de déchets EAK : 16 06 05 ou 20 01 34).
- ⇒ En cas d'incendie :
- Ne pas s'approcher des nuages de vapeurs ou de gaz dégagés, faire attention à la direction du vent. Si cela est possible sans danger, écarter les batteries de la zone touchée par l'incendie. En principe, un refroidissement ou une extinction avec de l'eau est possible, mais une telle procédure ne devrait être appliquée que par un personnel doté de la formation requise et disposant des grandes quantités d'eau nécessaires à cet effet.
- Si les dangers ne sont pas bien clairs, utiliser pour l'extinction exclusivement des extincteurs à poudre ABC (type particulièrement conseillé : extincteur pour métaux combustibles, pour feux de classe D). Pour la lutte contre le feu, ne s'approcher du feu qu'avec des vêtements de protection résistant aux solvants et un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- Après l'extinction de l'incendie, la zone sinistrée doit être encore surveillée (maintien de la surveillance pour être certain que le feu ne reprenne pas) et déclassée par un personnel doté de la formation requise et de l'équipement nécessaire. Les résidus de l'incendie doivent être mis en sécurité et éliminés conformément à la réglementation.
- ⇒ Information pour le médecin :
- Les ingrédients dangereux sont les suivants : électrolyte basique à effet corrodant contenu dans les cellules (sels de lithium dans une solution organique) avec cathode en oxydes mixtes Li, Ni et Co/LiMn, mais sans lithium métal, ni alliages de lithium.

Rangement	
<ul style="list-style-type: none"> • Ne relier la batterie à la machine que si l'on veut l'utiliser ; sinon, pour le transport et lorsque que la machine n'est pas utilisée, la batterie doit être débranchée de la machine. • Plage d'humidité de l'air : de 45 à 85 % • Plage de maintien en état de fonctionnement optimal : de +10 à +20 °C avec un niveau de charge de 30 % (2 diodes électroluminescentes vertes) 	
Maniement	
<p>ATTENTION ! Une manipulation incorrecte peut provoquer une explosion ou un incendie ! Ranger la batterie hors de portée des enfants. Pour la maintenance et la réparation, veuillez vous adresser au revendeur spécialisé STIHL. <u>Observer les diodes électroluminescentes (DEL) de la batterie :</u></p>	
4 DEL clignotent de couleur rouge pendant env. 5 secondes et signal d'avertissement sonore (signaux sonores répétés à de courts intervalles) :	batterie défectueuse ou dérangement dans la batterie. Débrancher la batterie de la machine, enlever le sac à dos, examiner la batterie et contacter immédiatement le revendeur spécialisé STIHL.
1 DEL clignote de couleur verte :	batterie déchargée, recharger la batterie
1 DEL est allumée de couleur rouge :	batterie trop chaude ou trop froide ; la laisser refroidir, ou la réchauffer (dans cet état, la batterie ne peut pas être rechargée)
3 DEL clignotent de couleur rouge :	machine défectueuse, la faire contrôler par le revendeur spécialisé STIHL
<p>Si l'on constate un dégagement de fumée, de chaleur, d'odeurs ou de bruits, ou bien des déformations – débrancher la batterie de la machine, enlever le sac à dos et s'écartier immédiatement pour aller à une assez grande distance de sécurité par rapport à la batterie. Veiller à ce que des enfants, ou des animaux, ne s'approchent pas. Tenir la batterie à l'écart de toute matière inflammable.</p>	
Transport routier / ferroviaire / maritime / aérien (ADR / RID / IMDG / IATA)	
<p><u>Pour le transport, toujours respecter les prescriptions applicables aux marchandises dangereuses :</u> Pour le transport, il est recommandé que les batteries au lithium <u>ne soient pas raccordées</u> aux machines (dans le cas des batteries lithium-ion qui se trouvent dans un équipement). Au cours du transport, les batteries doivent être protégées de telle sorte que tout risque de court-circuit soit exclu.</p> <p>Il n'est permis de transporter des batteries endommagées ou défectueuses qu'avec une autorisation spéciale et à condition de respecter des consignes précises (prescription spéciale 661). Il est absolument interdit de transporter des batteries défectueuses ou endommagées par voie aérienne. Avant le transport, il faut impérativement se concerter avec le revendeur spécialisé STIHL – risque d'accident !</p>	

Transport routier / ferroviaire / maritime

(Le code de tunnel indiqué entre parenthèses n'est valable que pour le transport routier)

Batterie (seule)	UN 3480	Batteries lithium-ion, 9, II, (E)
Batterie (emballée avec la machine)	UN 3481	Batteries lithium-ion, emballées avec un équipement, 9, II, (E)
Consignes d'emballage	P903	
Dispenses	selon 3.4	0
	selon 3.5	E0

Impossibles

Impossibles

Transport aérien

Batterie (seule)	UN 3480	Batteries lithium-ion, 9, II
Batterie (emballée avec la machine)	UN 3481	Batteries lithium-ion, emballées avec un équipement, 9, II
Consignes d'emballage	965 Partie IA	(batteries seules)
	966 Partie I	(batterie emballée avec un équipement)
Dispenses	965 Parties IB et II / 966 Partie II	Impossibles
	E0	Impossibles

Outre les prescriptions et exceptions mentionnées ici, il est possible qu'il existe d'autres prescriptions nationales complémentaires ainsi que des exceptions faites en raison de l'application nationale de conventions multilatérales. Ces prescriptions et exceptions sont alors à respecter.

Obligation de reprendre les batteries usées / élimination



- Conformément à la directive relative aux batteries, les fabricants assument le financement de la collecte, du traitement et du recyclage de batteries, piles et accumulateurs d'appareils électriques. À cet effet, les batteries à éliminer doivent être remises aux systèmes de collecte implantés conformément à la législation nationale. Une élimination en commun avec les déchets urbains est interdite, comme l'indique le symbole d'une poubelle barrée.
- Veuillez ramener votre batterie à votre revendeur spécialisé STIHL qui en assurera gratuitement l'élimination réglementaire.

IMPORTANT :

La remise à une station de collecte publique n'est pas conseillée, car même s'il n'y a plus de tension aux contacts extérieurs, une certaine charge électrique subsiste encore à l'intérieur de la batterie, en raison du type de construction. La batterie à remettre au point de collecte devrait être protégée contre tout risque de court-circuit (emballage en carton robuste, de préférence : carton d'emballage d'origine).

Divers

Des tests effectués par des laboratoires indépendants ont prouvé que le boîtier de la batterie ne renferme pas de PAH ou AHP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et que les composants électriques satisfont aux exigences de la directive RoHS (2011/65/UE du 08/06/2011 et de la directive 2002/95/CE du 27/01/2003) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (sans Hg, Cd, Pb, Cr, PBB ni PBDE).

Les indications de cette fiche technique ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, mais elles fournissent des informations pour l'utilisateur. Ces informations ont été rédigées très consciencieusement sur la base des réglementations actuellement en vigueur.

La présente notice a été réalisée avec la coopération de l'Umweltkanzlei Dr. Rhein Beratungs- und Prüfgesellschaft mbH, Sarstedt.

www.umweltkanzlei.de

Dernière mise à jour 11/2013